

Comité consultatif sur l'application des droits

**Douzième session
Genève, 4 – 6 septembre 2017**

ACTIVITÉS RÉCENTES DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Document établi par le Secrétariat

1. Le présent document résume les activités dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle menées dans le cadre du programme 17 de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), de mai 2016 à avril 2017. Les objectifs du programme définis dans le Programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ont orienté les activités. Celles-ci avaient principalement pour objet de répondre aux demandes d'assistance juridique et technique émanant des États membres, conformément aux recommandations n° 1, 3, 6, 10 à 14 et 17 du Plan d'action pour le développement, et de favoriser la coopération avec les organisations partenaires et le secteur privé, conformément à la recommandation n° 40 du Plan d'action pour le développement et afin d'assurer la cohésion de la politique internationale et de renforcer l'intégration des préoccupations liées au développement dans les initiatives conjointes.

2. Il est rappelé que l'objectif stratégique VI de l'OMPI "Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle" a un caractère général et intersectoriel et vise à créer un environnement propre à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle d'une façon durable et à renforcer la capacité des États membres en matière d'application efficace des droits de propriété intellectuelle, compte tenu d'intérêts socioéconomiques et de préoccupations liées au développement. L'objectif stratégique VI bénéficie de l'appui de différents programmes de l'OMPI, et nombre des activités présentées ci-dessous ont été réalisées dans le cadre d'une étroite collaboration interne, en particulier avec les programmes suivants : programme 1 (Droit des brevets); programme 2 (Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques); programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes); programme 9 (Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés); programme 10 (Pays en transition et pays développés); programme 11 (Académie de l'OMPI);

programme 16 (Économie et statistiques); programme 19 (Communications); et programme 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs).

3. Les sections ci-après présentent un inventaire des activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle menées dans le cadre du programme 17. Il ne s'agit pas de faire un rapport exhaustif de toutes les activités de l'OMPI dans ce domaine car de nombreux autres programmes de l'Organisation apportent également une contribution à la mise en œuvre de l'objectif stratégique VI. La section I porte sur l'assistance fournie aux États membres et la section II contient une description de la coordination des activités menées par l'OMPI et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et le secteur privé, et de la coopération dans ce domaine. La section III traite des publications et du matériel de formation pour la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

4. Les informations sur les activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle menées dans le cadre du programme 17 sont régulièrement mises à jour et des liens vers les programmes concernés sont proposés sur le site Web de l'OMPI à l'adresse <http://www.wipo.int/enforcement/fr/activities/current.html>.

I. ASSISTANCE AUX ÉTATS MEMBRES : AVIS D'ORDRE LÉGISLATIF, FORMATION ET SENSIBILISATION

5. Durant la période examinée, les États membres ont continué d'adresser de nombreuses demandes d'assistance en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle et d'application des droits de propriété intellectuelle, dans le cadre du programme 17. Il s'agissait surtout de demandes d'avis sur le plan législatif et d'activités de formation et de sensibilisation.

6. Concernant les avis d'ordre législatif, le programme 17 prévoyait essentiellement un examen approfondi de la compatibilité des lois en vigueur et des projets de loi avec les obligations en matière d'application des droits qui découlent de la partie III de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), en tenant dûment compte des éléments d'équilibre et de flexibilité prévus dans cet accord. L'OMPI fournit une assistance législative confidentielle aux États membres qui en font la demande¹.

7. En outre, l'OMPI a organisé des ateliers nationaux et régionaux spécialisés, des colloques et des conférences afin d'aborder tous les aspects de la promotion du respect de la propriété intellectuelle :

- Atelier national sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des responsables de l'application des lois, Mascate (Oman), 16 et 17 mai 2016 : organisé en coopération avec le Ministère du commerce et de l'industrie du Sultanat d'Oman, cet atelier visait à atteindre les objectifs suivants : former les fonctionnaires à la poursuite des délits liés à la propriété intellectuelle; examiner des questions d'actualité connexes, telles que la sensibilisation des consommateurs et la mise à l'écart des circuits commerciaux, dans le respect de l'environnement, des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle; et œuvrer en faveur d'une coopération interinstitutionnelle efficace au niveau national. L'atelier a réuni quelque 60 participants. Environ 100 personnes ont assisté à la cérémonie d'ouverture, notamment un grand nombre de hauts fonctionnaires comme Ahmed Hasan Al-Thayeb, sous-secrétaire d'État chargé du commerce et de l'industrie, et le

¹ Pour des informations plus détaillées sur l'assistance législative fournie par l'OMPI dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle, voir le document WIPO/ACE/12/14.

général Sulaiman Bin Mohammed Al-Harthy, inspecteur général adjoint de la police et des douanes.

- Atelier interrégional sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires des douanes, Casablanca (Maroc), 17 – 19 mai 2016 : organisé en coopération avec l'Office japonais des brevets (JPO) et l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC), cet atelier visait à atteindre les objectifs suivants : faire mieux connaître l'application des droits de propriété intellectuelle aux frontières et ses enjeux; accroître l'efficacité de la mise en œuvre des mesures aux frontières conformément à la partie III de l'Accord sur les ADPIC au service du développement et de la protection des consommateurs; et échanger des données d'expérience et des informations. L'atelier a réuni 37 agents des douanes des pays suivants : Afrique du Sud, Côte d'Ivoire, Égypte, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Maroc (pays hôte), Mauritanie, Nigéria, Sénégal et Tunisie.
- Atelier sous-régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle et la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle à l'intention des administrations chargées d'appliquer la loi (douanes, police, ministère public et autorité de surveillance du marché), Abidjan (Côte d'Ivoire), 31 mai et 1^{er} juin 2016, et Atelier sous-régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle et la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle à l'intention des juges et des fonctionnaires de la justice, Abidjan (Côte d'Ivoire), 31 mai — 2 juin 2016 : organisés en coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et l'Institut national de la propriété intellectuelle de la France (INPI), les ateliers avaient pour objet de renforcer la capacité des administrations chargées d'appliquer les lois et des magistrats de mettre en œuvre les mécanismes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment dans le contexte de la contrefaçon de marques et du piratage. L'atelier organisé à l'intention des administrations chargées d'appliquer la loi a réuni 38 participants venant de tous les États membres de l'OAPI, de Cabo Verde, de Guinée et de Mauritanie; celui qui était destiné aux juges et aux magistrats en a rassemblé 65.
- Atelier national sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle à l'intention des responsables de l'application des lois, Tirana (Albanie), 8 et 9 juin 2016 : organisé en coopération avec le Bureau albanais du droit d'auteur, l'atelier avait pour objet de former des juges, des procureurs et des juristes à l'application des droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur le droit d'auteur. Il a réuni quelque 40 participants, notamment des juges de tribunaux commerciaux, des représentants ministériels, des fonctionnaires du Bureau albanais du droit d'auteur et des juristes du secteur privé.
- Séminaire régional sur la lutte contre la diffusion des produits piratés : expérience et perspectives, Issyk Kul (Kirghizistan), 23 et 24 juin 2016 : organisé en coopération avec le Service d'État de la propriété intellectuelle et de l'innovation auprès du Gouvernement de la République kirghize (Kyrgyzpatent), le séminaire visait à atteindre les objectifs suivants : examiner les questions pratiques relatives à la protection et à l'application du droit d'auteur, en particulier sur l'Internet, y compris les mesures de lutte contre la contrefaçon et le piratage; étudier l'évolution du cadre législatif dans les pays participants; et échanger des données d'expérience dans ces domaines. Le séminaire a réuni des participants internationaux venant d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Belarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan et d'Ukraine, ainsi que des représentants du Parlement et du Gouvernement kirghizes,

des organismes chargés de l'application des droits de propriété intellectuelle, de la police financière, de l'agence d'État antimonopole et du Service d'État des douanes, et des titulaires de droits. Au total, 30 personnes ont suivi le séminaire.

- Atelier national sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des responsables de l'application des lois et des magistrats, Roseau (Dominique), 7 et 8 juillet 2016, et Atelier national sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des responsables de l'application des lois et des magistrats, Castries (Sainte-Lucie), 11 et 12 juillet 2016 : organisé en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle et des entreprises de la Dominique et l'Office pour l'enregistrement des sociétés et de la propriété intellectuelle (ROCIP) de Sainte-Lucie, les ateliers visaient à atteindre les objectifs suivants : améliorer les connaissances des responsables de l'application des lois en matière de propriété intellectuelle et renforcer leur formation sur la base des ADPIC; et étoffer les connaissances en matière de propriété intellectuelle des magistrats pour assurer le traitement et l'arbitrage des plaintes en matière de propriété intellectuelle d'une manière équitable, efficace et uniforme. Les ateliers s'adressaient en particulier aux juges, aux magistrats, aux procureurs et aux agents des douanes et des services de police, ainsi qu'aux représentants du Bureau des normes. L'atelier organisé à la Dominique a réuni 15 agents et un juge; celui de Sainte-Lucie 44 agents et 11 juges et magistrats.
- Atelier pour le lancement du Manuel sud-africain de formation en matière de propriété intellectuelle sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des hauts responsables de l'application des lois et des instituts de formation, Pretoria (Afrique du Sud), 16 – 18 août 2016 : organisé en coopération avec l'Office de la propriété intellectuelle et des entreprises sud-africaines (CIPC), l'atelier a marqué la sortie du Manuel sud-africain de formation en matière de propriété intellectuelle sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des hauts responsables de l'application des lois et des instituts de formation. Il visait à atteindre les objectifs suivants : sensibiliser les formateurs des instituts de formation à l'impact socioéconomique de la contrefaçon et du piratage; faire connaître le contenu du Manuel de formation OMPI-CIPC sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle; et faire en sorte que les formateurs et les enquêteurs chargés des délits liés à la propriété intellectuelle aient les moyens de traiter ces délits et les infractions connexes d'une manière permettant la mise en œuvre de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement. Les 38 étudiants présents venaient de divers services et institutions chargés de l'application des droits; il y avait notamment des procureurs expérimentés de tribunaux commerciaux, de hauts fonctionnaires de la Direction générale des enquêtes sur les délits prioritaires, un représentant du ministère public du tribunal pénal spécialisé dans les litiges commerciaux et quelques autres participants de haut niveau, dont deux inspecteurs nommés en application de la loi sur la lutte contre la contrefaçon.
- Séminaire national sur l'application des droits de la propriété intellectuelle pour les juges et les procureurs, Quito (Équateur), du 19 au 20 septembre 2016 : organisé en coopération avec la Représentation permanente de l'Équateur à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations économiques à Genève, le Conseil de la magistrature de l'Équateur et l'Institut équatorien de la propriété intellectuelle (IEPI), le séminaire, destiné aux juges et aux procureurs, visait à renforcer les connaissances et l'expérience des membres du pouvoir judiciaire national compétents pour statuer sur les cas d'atteinte aux droits de la propriété intellectuelle à différents niveaux (tribunaux administratifs, civils et pénaux). Le

séminaire a également participé au programme de renforcement des capacités de l'École de magistrature de l'Équateur et a attiré plus de 200 participants.

- Atelier sous-régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Achgabat (Turkménistan), 20 et 21 septembre 2016 : organisé en coopération avec le Service d'État de la propriété intellectuelle auprès du Ministère de l'économie et du développement du Turkménistan, l'atelier visait à atteindre les objectifs suivants : examiner et partager des données d'expérience sur des questions pratiques relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle et améliorer le niveau de compétence et de connaissance requis des responsables de l'application des droits de propriété intellectuelle dans les pays d'Asie centrale pour une gestion et un règlement des cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'une manière juste, efficace et cohérente, conformément à l'objectif stratégique VI. L'atelier a réuni quelque 50 participants, dont des magistrats, des représentants de la police financière, de l'agence d'État antimonopole, du Service d'État des douanes et de titulaires de droits, ainsi que des juges du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan.
- Séminaire sur la protection des droits de propriété intellectuelle à l'intention des juges, Dikļi (Lettonie), 21 et 22 septembre 2016 : organisé en coopération avec l'Office des brevets de la République de Lettonie, le séminaire avait pour objet de réunir des juges lettons compétents pour traiter les litiges liés à la propriété intellectuelle afin de leur dispenser une formation sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine du droit de la propriété intellectuelle. Il a réuni plus de 30 juges représentant des tribunaux de différentes instances et de compétence territoriale variable. Quelque 15 représentants de l'Office des brevets de la République de Lettonie et d'autres administrations publiques les ont rejoints, portant à 55 le nombre total de participants.
- Colloque sous-régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Amman (Jordanie), 21 et 22 septembre 2016 : organisé en coopération avec la Direction de la protection de la propriété industrielle du Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement de la Jordanie, le colloque visait à atteindre les objectifs suivants : former les fonctionnaires à la poursuite des délits liés à la propriété intellectuelle; renforcer les capacités des fonctionnaires de justice en matière de mise en œuvre de la partie III de l'Accord sur les ADPIC, y compris en appliquant les éléments de flexibilité prévus; encourager la coopération stratégique entre les parties prenantes des secteurs public et privé; et examiner des questions d'actualité connexes, comme les méthodes et les stratégies relatives à la sensibilisation des consommateurs, la mise à l'écart des circuits commerciaux, dans le respect de l'environnement, des marchandises portant atteinte à des droits de la propriété intellectuelle et le calcul des dommages-intérêts. Six participants internationaux venant d'Iraq, du Liban et de Palestine, et quelque 20 participants locaux ont assisté au colloque, portant à 25 le nombre total de représentants de la magistrature et du ministère public.
- Atelier régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des PME et la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle, Kiev (Ukraine), 18 et 19 octobre 2016 : organisé en coopération avec le Service national de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (SIPSU), l'atelier visait à atteindre les objectifs suivants : examiner des approches et des outils divers pour doter les parties prenantes nationales des moyens d'améliorer les capacités des petites et moyennes entreprises (PME) en matière de gestion de la propriété intellectuelle et les encourager à utiliser le système de propriété intellectuelle; examiner les normes minimales et les éléments de flexibilité

figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC, conformément à l'objectif stratégique VI; étudier les questions pratiques relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle, notamment sur l'Internet; et partager les pratiques recommandées dans ces domaines. L'atelier a réuni des participants internationaux venant d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Hongrie, du Tadjikistan, de Turquie et d'Ouzbékistan, ainsi que des représentants du Parlement ukrainien, du Ministère du développement économique et du commerce de l'Ukraine, de la police nationale de l'Ukraine, du SUPSU, de PME, d'universités, d'entreprises spécialisées dans la gestion des brevets et de cabinets juridiques, de conseils en brevets et de titulaires de droits, portant à environ 50 le nombre total de participants.

- Atelier de formation national de l'OMPI sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des forces de l'ordre, Chisinau (République de Moldova), 2 novembre 2016, et Atelier sous-régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges, Chisinau (République de Moldova), 3 et 4 novembre 2016 : organisés en coopération avec l'Office national de la propriété intellectuelle de la République de Moldova (AGEPI), les ateliers ont été conçus conformément à l'objectif stratégique VI. L'atelier national, suivi par 40 participants, avait pour objet de fournir une assistance aux organismes chargés de faire respecter la loi (la police, les douanes, l'organisme de surveillance du marché) et aux formateurs de l'Institut national de justice et de l'AGEPI, pour les aider à mettre en valeur leurs propres capacités de formation dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle. L'atelier sous-régional avait pour objet d'examiner les normes minimales et les options prévues dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC, la directive de l'Union européenne relative au respect des droits et les lois nationales sur l'application des droits de propriété intellectuelle, et d'étudier des questions d'actualité, comme l'évolution de la jurisprudence, des questions relatives à la procédure civile et pénale, la recherche de preuves, les mesures correctives et la mise à l'écart des circuits commerciaux des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle, en vue d'améliorer les connaissances et les compétences des juges en matière d'application des droits de propriété intellectuelle. L'atelier a réuni 57 participants venant des pays suivants : Lettonie, Lituanie, Pologne, République de Moldova et Roumanie.
- Conférence internationale sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation et la créativité, Shanghai (Chine), 17 et 18 novembre 2016 : organisée en coopération avec le Conseil populaire municipal de Shanghai (SMPG), avec le concours de l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la Chine (SIPO), la conférence constituait une instance de haut niveau favorisant le dialogue entre les décideurs internationaux sur le respect de la propriété intellectuelle. Elle visait à atteindre les objectifs suivants : permettre aux participants d'échanger des données d'expérience sur la concrétisation de la croissance économique, le progrès scientifique et le développement culturel grâce à la mise en place d'un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace; réaffirmer la volonté partagée de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle en échangeant des informations sur les mesures de sensibilisation du public à l'importance du respect de la propriété intellectuelle; et renforcer le rôle moteur de l'OMPI dans les délibérations multilatérales sur le respect de la propriété intellectuelle. La conférence a réuni quelque 300 personnes : une centaine de participants internationaux venant de 40 pays et 200 locaux. Au total, 31 conférenciers sont intervenus : 26 conférenciers internationaux venant de 17 pays et 10 conférenciers locaux.
- Atelier sous-régional de renforcement des capacités à l'intention des magistrats et auxiliaires de justice de Madagascar et de l'Union des Comores en matière de

- promotion du respect de la propriété intellectuelle, Antananarivo (Madagascar), 29 et 30 novembre 2016, et Atelier sous-régional de renforcement des capacités à l'intention des agents en charge de l'application des lois (douaniers et policiers) de Madagascar et de l'Union des Comores en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, Antananarivo (Madagascar), 1^{er} décembre 2016 : organisés en coopération avec le Ministère de l'industrie de Madagascar et l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) de la France, les ateliers avaient pour objet de mettre en valeur et de renforcer les capacités des magistrats et des organismes chargés de l'application des lois pour les questions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle et la promotion du respect de la propriété intellectuelle.
- Atelier interrégional sur l'application du droit d'auteur, Séoul (République de Corée), 5 – 9 décembre 2016 : organisé conjointement avec le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée, en collaboration avec la Commission coréenne du droit d'auteur (KCC) et avec l'appui de OMC, l'atelier visait à atteindre les objectifs suivants : examiner l'importance de la protection et de l'application du droit d'auteur et des droits connexes pour le développement économique, social et culturel des pays participants; dispenser une formation de base sur les mesures correctives et autres mesures d'application du droit d'auteur, notamment dans l'environnement numérique; examiner différentes questions d'actualité relatives à la promotion du respect du droit d'auteur; et envisager des stratégies nationales ou transnationales visant à renforcer la coopération aux fins de la promotion du respect du droit d'auteur. L'atelier a réuni 18 participants venant de bureaux du droit d'auteur et du corps judiciaire des pays suivants : Botswana, Cambodge, Chili, Chine, Costa Rica, Équateur, Géorgie, Inde et Kenya.
 - Atelier national sur le respect de la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats, Dubaï (Émirats arabes unis), 7 et 8 décembre 2016 : organisé en coopération avec l'Association des Émirats pour la propriété intellectuelle, l'atelier visait, conformément à l'objectif stratégique VI de l'OMPI, à atteindre les objectifs suivants : renforcer les capacités des fonctionnaires judiciaires sur les questions relatives à la partie III de l'Accord sur les ADPIC, compte tenu des éléments de flexibilité prévus; améliorer la coopération stratégique entre les parties prenantes des secteurs public et privé; et examiner des questions d'actualité, comme les stratégies de sensibilisation des consommateurs, l'évolution de la jurisprudence, les questions relatives au droit civil et au droit pénal, la mise à l'écart des circuits commerciaux des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle et le calcul des dommages-intérêts. L'atelier a réuni quelque 50 participants venant des sept émirats et représentant les juges et le ministère public.
 - Colloque sous-régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des magistrats, 25 – 27 janvier 2017, Kigali (Rwanda) : organisé en coopération avec le Ministère du Commerce, de l'industrie et des affaires de la communauté des pays d'Afrique de l'Est (MINEACOM) du Rwanda, le colloque visait à atteindre les objectifs suivants : sensibiliser les juges des pays de la communauté de l'Afrique de l'Est à l'application des droits de propriété intellectuelle pour atteindre certains buts, conformément à l'objectif stratégique VI; examiner les normes minimales et les éléments de flexibilité figurant dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; étudier des questions d'actualité, comme les attitudes des consommateurs, la sensibilisation du public et le règlement extrajudiciaire des litiges; réfléchir à l'évolution récente de la jurisprudence; et s'efforcer de mettre en place une coopération interinstitutionnelle efficace au niveau national et régional. Le colloque était destiné aux juges du Rwanda et à d'autres membres de la

communauté des pays d'Afrique de l'Est, mais il a également été suivi par des fonctionnaires publics, des membres du barreau et des agents des douanes et des services de police.

- Atelier sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des hauts responsables de l'application des lois et des procureurs, Durban (Afrique du Sud), 1^{er} – 3 février 2017, et Atelier sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des hauts responsables de l'application des lois et des procureurs, le Cap (Afrique du Sud), 6 – 8 février 2017 : organisé en collaboration avec le CIPC, l'atelier visait à atteindre les objectifs suivants : sensibiliser les enquêteurs principaux et les procureurs à l'impact socioéconomique de la contrefaçon et du piratage; faire connaître le contenu du Manuel de formation OMPI-CIPC sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle; faire en sorte que les enquêteurs et les procureurs chargés des délits liés à la propriété intellectuelle aient les moyens de traiter ces délits et les infractions connexes d'une manière favorisant la mise en œuvre de la recommandation n° 45 du Plan d'action de l'OMPI pour le développement.
- Formation à l'application des droits de propriété intellectuelle, Tokyo (Japon), 12 – 20 avril 2017 : organisé en coopération avec le JPO, le cours était divisé entre des thèmes relatifs à l'expérience du Japon avec des conférenciers locaux et des thèmes de portée internationale traités par des fonctionnaires de l'OMPI durant la seconde semaine. Le cours a été suivi par une douzaine de magistrats au total, venus d'Arabie saoudite, d'Égypte, d'Indonésie, de Thaïlande et du Viet Nam.

8. Les membres du programme 17 ont également participé à divers programmes de formation à l'intention des fonctionnaires nationaux, des enseignants en propriété intellectuelle et des étudiants en droit. Des exposés portant spécifiquement sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle ont été présentés durant le colloque OMPI-OMC à l'intention des enseignants en propriété intellectuelle tenu à Genève (Suisse) les 13 et 14 juin 2016, le cours d'été OMPI-INAPI sur la propriété intellectuelle organisé à Santiago du Chili (Chili) du 22 au 24 mars 2017 et le cours de perfectionnement OMPI-OMC sur la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires nationaux dispensé à Genève du 20 au 31 mars 2017. En outre, les membres du programme 17 ont aidé trois États membres à élaborer des stratégies nationales pour la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

II. COORDINATION ET COOPÉRATION INTERNATIONALES

9. Conformément aux objectifs définis dans le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2016-2017, les membres du programme 17 ont continué à œuvrer en faveur d'une coopération internationale systématique et efficace afin d'assurer une approche équilibrée et transparente en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle, conformément à l'objectif stratégique VI et aux recommandations n^{os} 40 et 45 du Plan d'action pour le développement, de renforcer la cohésion de la politique internationale et d'éviter la répétition des travaux. Les activités suivantes notamment ont été réalisées :

- Conférence sur le droit d'auteur et les droits connexes, Astana (Kazakhstan), 7 et 8 juillet 2016 : à l'invitation du Ministère de la justice de la République du Kazakhstan, des représentants de l'OMPI ont assisté à la conférence et présenté un exposé sur la protection du droit d'auteur sur l'Internet. La conférence a réuni quelque 80 participants, notamment des représentants de sociétés de perception des pays suivants : Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie, Italie et Serbie.

- Réunion plénière de l'Observatoire de l'EUIPO, Alicante (Espagne), 28 et 29 septembre 2016 : organisée par l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle (Observatoire de l'EUIPO), la réunion avait pour objet principal de présenter un aperçu des activités menées en 2016 et du programme de travail pour 2017, des comptes rendus effectués par l'Observatoire de l'EUIPO, des moyens pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle commises en ligne et en réduire le nombre, et des initiatives de sensibilisation du public. La réunion a rassemblé 120 représentants des 28 États membres de l'Union européenne, des représentants de la présidence de l'Union européenne, du Parlement européen, de la Commission européenne, du secteur privé et de la société civile, ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales.
- Atelier de l'Observatoire de l'EUIPO sur la propriété intellectuelle dans le domaine de l'éducation, Alicante (Espagne), 25 et 26 octobre 2016 : organisé par l'Observatoire de l'EUIPO, l'atelier avait pour objet de présenter un aperçu des activités de sensibilisation du public menées par les membres de l'Union européenne, de discuter des travaux réalisés par l'Observatoire de l'EUIPO et d'échanger des données d'expérience concernant les tendances actuelles dans le domaine de la propriété intellectuelle et de l'éducation. Il a réuni des représentants de 21 États membres de l'Union européenne, ainsi que des représentants de la Commission européenne, de l'École européenne d'Alicante, de l'Office européen des brevets (OEB) et de Pau Education.
- Colloque à l'intention des magistrats sur le piratage numérique et l'application du droit d'auteur, Port of Spain (Trinité-et-Tobago), 14 et 15 novembre 2016 : l'OMPI a participé au colloque à l'invitation de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) et a présenté deux exposés, l'un sur les lois relatives à la lutte contre les atteintes aux droits d'auteur commises en ligne et l'autre sur le piratage du droit d'auteur et l'environnement numérique. Le colloque a réuni 26 juges de 11 pays des Caraïbes orientales.
- Treizième réunion du Groupe "contrefaçon et piraterie" de l'OMD (CAP), Bruxelles (Belgique), 28 – 30 novembre 2016 : la treizième réunion du Groupe "contrefaçon et piraterie" de l'Organisation mondiale des douanes (CAP) était notamment consacrée aux statistiques relatives aux rapports sur le commerce illicite du Réseau douanier de lutte contre la fraude de l'OMD, à la gestion des risques dans les différents flux de transport et à l'extension aux délits liés à la propriété intellectuelle de la portée des atteintes aux droits de propriété intellectuelle.
- Conférence parlementaire des pays africains du Commonwealth sur la cybercriminalité et la cybersécurité, Windhoek (Namibie), 28 novembre – 1^{er} décembre 2016 : l'OMPI a été invitée à participer au projet sur la cybercriminalité et la cybersécurité pour les pays africains du Commonwealth et s'est exprimée lors d'une séance consacrée à la possibilité de légiférer sur la cybercriminalité. La conférence a réuni des parlementaires du Ghana, du Malawi, de la Namibie, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, de la Sierra Leone, du Swaziland et de la Zambie, ainsi que des parties prenantes du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), de l'Union africaine, d'instances publiques et d'entreprises locales.
- Réunion du Groupe de coordination de l'Observatoire de l'EUIPO sur les atteintes aux droits de propriété intellectuelle, La Haye (Pays-Bas), 17 janvier 2017 : organisée par l'Office européen de police (EUROPOL), la cinquième réunion du

groupe de coordination a réuni des représentants de la Commission européenne (direction générale Croissance), de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), de l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), du Groupe "Coopération douanière" du Conseil de l'Union européenne (GCD), de l'Unité européenne de coopération judiciaire (EUROJUST), de l'Observatoire de l'EIUIPO, de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), de l'OMD, de l'OMC et de l'OMPI. L'observatoire de l'EIUIPO a présenté ses travaux actuels. Les autres organisations participantes ont indiqué les grandes lignes de leurs travaux pour l'avenir et l'OMPI a expliqué son travail de coordination des activités menées par les organisations intergouvernementales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

- Réunion stratégique d'IPR Business Partnership, Amsterdam (Pays-Bas), 18 janvier 2017 : l'OMPI a poursuivi sa coopération avec IPR Business Partnership, un cadre d'échange hébergé par REACT "dans le but de promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé comme arme clé pour lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle". Les discussions qui ont eu lieu lors de cette réunion stratégique ont porté principalement sur les faits nouveaux intervenus dans le cadre des activités d'IPR Business Partnership, ainsi que sur des thèmes ayant des liens avec la promotion du respect de la propriété intellectuelle. La réunion stratégique a rassemblé 50 participants du secteur privé.
- Deuxième réunion de la Commission spéciale de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers, La Haye (Pays-Bas), 19 – 21 février 2017 : l'OMPI a participé en qualité d'observatrice à la réunion de la Commission spéciale de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), qui élabore un projet de convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers.
- Réunion des représentants du secteur public au sein de l'Observatoire de l'EIUIPO, La Valette (Malte), 28 février — 1^{er} mars 2017 : organisée à l'Observatoire de l'EIUIPO, la réunion a rassemblé des représentants d'offices nationaux, d'institutions de l'Union européenne et d'organisations intergouvernementales intéressées, dans le but d'examiner les travaux en cours de l'Observatoire de l'EIUIPO, de fournir des orientations pour la mise au point de nouvelles initiatives et d'échanger des informations et des données d'expérience. Elle a réuni des représentants des États membres de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, de la Suisse, de la Commission européenne, de l'Association européenne de libre-échange (AELE), d'EUROPOL, de l'OCDE, de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et de l'OMPI.
- Conférence de l'Observatoire de l'EIUIPO sur l'application des droits de propriété intellectuelle, La Valette (Malte), 2 mars 2017 : organisée par l'Observatoire de l'EIUIPO, la présidence maltaise de l'Union européenne et les douanes maltaises, la conférence a donné un aperçu des travaux de l'Observatoire de l'EIUIPO et permis à plusieurs parties prenantes des secteurs public et privé de présenter des exposés sur la situation de l'application des droits de propriété intellectuelle dans l'Union européenne et à Malte. Elle a réuni au total 128 personnes, à savoir des participants de la Réunion des représentants du secteur public (voir ci-dessus), des représentants locaux d'administrations publiques, l'attaché des États-Unis d'Amérique auprès de l'Union européenne pour les questions de propriété intellectuelle, un représentant de l'Union internationale des télécommunications (UIT), des représentants du secteur privé et des membres de la société civile.

- Réunion de coordination des organisations intergouvernementales travaillant dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, Genève (Suisse), 9 mars 2017 : organisée par l'OMPI, la réunion avait pour objet de renforcer la coordination entre les organisations intergouvernementales travaillant dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Les organisations intergouvernementales ci-après ont participé à cette réunion : HCCH; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); UNICRI; INTERPOL; UIT; OCDE; Centre Sud; OMD; et OMC.
- Programme avancé de formation pour les juges chinois sur la pratique des tribunaux spécialisés en propriété intellectuelle du CEIPI, Strasbourg (France), 20 – 29 mars 2017 : organisé par IP Key et le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI), le programme avait pour objet d'améliorer les connaissances et les compétences des juges chinois dans le domaine du règlement des litiges de propriété intellectuelle grâce à des échanges entre pairs avec des juges européens expérimentés et spécialisés en propriété intellectuelle. Une vingtaine de juges chinois spécialisés en propriété intellectuelle ont suivi le programme. La plupart des formateurs étaient des juges européens, auxquels se sont joints quelques conférenciers de l'OEB et des universitaires. L'OMPI a présenté un exposé sur l'application transfrontière des droits de propriété intellectuelle.
- Deuxième table ronde sectorielle de l'ALAC, Santiago du Chili (Chili), 22 – 24 mars 2017 : l'OMPI a participé à la deuxième table ronde sectorielle de l'Alianza Latinoamericana Anticontrabando (alliance latino-américaine de lutte contre le commerce illicite, ALAC). La réunion était divisée entre un séminaire public et des discussions dans le cadre de tables rondes réservées aux membres de l'ALAC. Les débats réservés à l'ALAC, qui avaient pour but d'établir un ordre de priorité des actions que l'alliance mènera à court et moyen terme, ont réuni 86 participants de 12 pays d'Amérique latine qui représentaient essentiellement des associations professionnelles et le secteur privé, mais également diverses administrations publiques nationales engagées dans la lutte contre le commerce illicite. Le séminaire public, durant lequel un représentant de l'OMPI a prononcé un discours liminaire sur l'application équilibrée des droits de propriété intellectuelle face aux problèmes de la contrefaçon et du piratage, a eu beaucoup de succès et a réuni 170 participants, à savoir des représentants chiliens d'administrations publiques, d'associations professionnelles et du secteur privé en sus des membres de l'ALAC.
- Forum 2017 de la CTO sur la cybersécurité dans le Commonwealth, Londres (Royaume-Uni), 22 – 24 mars 2017 : l'OMPI a été invitée à participer au forum par l'Organisation des télécommunications du Commonwealth (CTO) et elle a présenté un exposé sur la protection de la propriété intellectuelle en ligne. Le forum a attiré quelque 250 participants de différentes origines géographiques, dont plusieurs représentants nationaux de haut niveau.
- Cinquième réunion de l'équipe d'experts de l'OCDE chargée de la lutte contre le commerce de produits contrefaisants, Paris (France), 28 et 29 mars 2017 : l'OMPI a participé à la cinquième réunion de l'équipe d'experts de l'OCDE. Celle-ci avait pour objet de promouvoir des réformes politiques évolutives et de favoriser la coopération internationale en vue de la réduction et de la dissuasion du commerce illicite. Lors de sa cinquième réunion plénière, l'équipe d'experts a discuté des principales capacités institutionnelles nationales pour lutter contre le commerce illicite, notamment la coordination efficace des organismes d'application des droits, la mise en œuvre de mesures de lutte contre la contrefaçon dans les pays dits

BRICS (Brésil, Chine, Fédération de Russie, Inde et Afrique du Sud), le commerce illicite dans les zones de libre-échange et la lutte contre le commerce illicite en ligne. En outre, l'OCDE a lancé une étude sur le commerce de produits informatiques contrefaisants.

- Assemblée générale et séminaire de REACT, Amsterdam (Pays-Bas), 29 – 31 mars 2017 : l'OMPI a participé en qualité d'observatrice à l'assemblée générale de REACT et, lors du séminaire de REACT organisé ultérieurement sur les faits nouveaux concernant les stratégies de lutte contre la contrefaçon, elle a fourni des informations sur ses travaux dans le domaine de la mise à l'écart des circuits commerciaux, dans le respect de l'environnement, des marchandises portant atteinte à des droits de propriété intellectuelle. Le séminaire a réuni plus d'une centaine de membres de REACT, ainsi que d'autres experts, et a couvert des thèmes comme les nouvelles technologies, les nouveautés en matière de commerce électronique et les nouveaux outils à la disposition des titulaires de droits. L'OMPI a également participé à une formation intensive à l'intention des agents des douanes consacrée principalement à l'évaluation des risques et à l'identification des produits.
- Conférence sur la propriété intellectuelle et l'éducation, Vilnius (Lituanie), 11 et 12 avril 2017 : l'OMPI a participé à la conférence à l'invitation du Bureau national des brevets de la Lituanie. La conférence portait sur la propriété intellectuelle relative à l'éducation et la sensibilisation des jeunes. L'OMPI a présenté un exposé sur la sensibilisation pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle et sur le traité de Marrakech relatif aux exceptions au droit d'auteur pour les déficients visuels. L'exposé comprenait une description des outils de sensibilisation proposés par l'OMPI (notamment les manuels et les dessins animés Pororo, et le site Web sur le respect du droit d'auteur). La conférence a réuni plus de 60 personnes, dont des fonctionnaires nationaux, des juristes, des pédagogues et d'autres personnes.

III. PUBLICATIONS ET MATÉRIEL DE FORMATION

10. Grâce aux ressources provenant d'un accord de fonds fiduciaire conclu avec le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée, le programme 17 a recruté un consultant, M. Mike Clubbe, chargé d'élaborer un instrument générique d'enquête pour évaluer les attitudes et comportements des consommateurs et les campagnes de publication destinées à promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. L'instrument *Consumer Survey Toolkit on Respect for IP* sera présenté par M. Clubbe à la douzième session de l'ACE² et il devrait être distribué sur une base ad hoc aux fonctionnaires des États membres de l'OMPI et diffusé sur le site Web de l'Organisation.

11. Grâce aux ressources fournies par le Ministère de la culture, des sports et du tourisme de la République de Corée, l'établissement des versions française, arabe et espagnole du document intitulé "Respect du droit d'auteur – Ressources pédagogiques"³ a été financé au titre du programme 17. Ce matériel pédagogique comprend des activités d'apprentissage intéressantes et accessibles, destinées à sensibiliser les jeunes au droit d'auteur. Chacune des ressources s'accompagne de notes pour les enseignants. Le matériel peut être fourni sous forme imprimée, sur demande, et il est disponible sur le site de l'OMPI.

² WIPO/ACE/12/12.

³ Ces ressources ont été lancées à la dixième session de l'ACE (WIPO/ACE/10/25, disponible à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=36022) et comprennent cinq modules de matériel pédagogique pour les élèves âgés de 10 à 15 ans.

12. En 2015, l'OMPI a établi un manuel de formation à l'intention des responsables de l'application des lois et des procureurs, intitulé "Poursuite des délits liés à la propriété intellectuelle". Ce manuel, qui existe désormais en français, anglais, arabe et espagnol, contient des informations générales sur les aspects juridiques du piratage et de la contrefaçon et sur les questions pertinentes en matière de poursuites et d'administration des éléments de preuve. L'OMPI collabore actuellement avec plusieurs autorités nationales pour adapter ce manuel aux besoins locaux. La première adaptation a été réalisée par le CIPC sud-africain, avec l'autorisation de l'OMPI, et officiellement lancée en 2016. D'autres projets d'adaptation sont en cours, avec la coopération d'administrations égyptiennes et jordaniennes, et des discussions sont menées pour adapter le manuel à une utilisation locale dans d'autres États membres de l'OMPI, en Afrique et en Amérique latine.

13. Le programme 17 a poursuivi ses travaux axés sur le croisement de la propriété intellectuelle et du droit international privé. L'OMPI collabore avec la HCCH pour élaborer un instrument sur ce thème. Cet instrument expliquera d'une manière claire, facile à comprendre et simplifiée, le fonctionnement du droit international privé dans des domaines liés à la propriété intellectuelle, à l'intention de différents acteurs du droit, tels que les juges, les législateurs, les arbitres et les conseillers juridiques. Le texte est élaboré par Mme Annabelle Bennett, ancienne juge de la Cour fédérale d'Australie, et M. Sam Granata, juge de la Cour d'appel, Antwerp, et il sera présenté à la douzième session de l'ACE⁴.

14. Les faits nouveaux et les questions d'actualité dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle aux échelons national et international font l'objet d'un bulletin électronique périodique. Les États membres et les observateurs du comité sont invités à communiquer au Secrétariat toute information pertinente qu'ils souhaitent voir figurer dans ces bulletins.

[Fin du document]

⁴ WIPO/ACE/12/7.